elle ne pouvait bénéficier des mesures prises en faveur des régions de marasme. On ne je me demande quelle analogie il y a avec lui a pas donné l'occasion d'interjeter appel. Le ministre, invité à se rendre sur place, ne l'a pas fait. Il a dit qu'il était en train d'étudier les données statistiques.

Je ne suis pas comme le ministre de l'Agriculture. Je ne crois pas que les statistiques soient une prime de consolation pour ceux qui sont défavorisés; mais je ne crois pas non plus que ces données puissent fournir le tableau exact d'une situation donnée. En tout état de cause, les chiffres statistiques ne font pas état des possibilités théoriques et pratiques qui constituent un élément de l'économie de telle ou telle région du pays. Il y a certes lieu de bien réfléchir avant de déterminer les régions de marasme. La proposition d'instituer une agence de développement régional dans le cadre du ministère de l'industrie, afin de favoriser l'expansion économique des régions désignées, m'a beaucoup intéressé. Cette agence de développement a-t-elle déjà été établie? Quelle est sa composition? Je voudrais bien qu'elle compte parmi ses membres des représentants de l'Alberta et, en général, de l'Ouest canadien. Certes, quand on jette un regard sur les chiffres du recensement de 1961, on se rend compte que l'Alberta s'est développée plus vite, du point de vue de la population, que toute autre province au Canada. Quelle en a été la raison? C'est que l'essor de son industrie a été financé dans une large mesure par les placements étrangers.

Il y aurait certainement lieu de nommer des Albertains à cet office de développement. Ils pourraient donner de bons conseils et exprimer des opinions utiles, lors de l'étude de ce qui constituerait une région désignée, et où celle-ci devrait se trouver. En ce qui concerne une partie de ma circonscription, je pourrais citer les données du recensement pour prouver qu'en 1921, la population était de tant et tant, qu'en 1931, ce chiffre n'avait pas beaucoup changé, qu'en 1941, il ne s'était pas modifié du tout et qu'en 1951 et 1961 la population était toujours la même. Pendant 40 ans, la population est donc restée au même niveau. Ne devrait-on pas considérer cette région comme une région d'expansion économique lente? Ne faudrait-il pas la regarder comme ayant besoin de stimulants pour son industrie?

Apparemment, le ministre n'a pas attendu d'établir cet organisme de développement régional avant de choisir ce qu'il appelait les régions de marasme. A mon avis, il aurait dû le faire. Il aurait dû prendre conseil dans tout le Canada avant de prendre des décisions aussi rapides. C'est évidemment un des aspects des 60 jours de décision, et peut-être le seul qu'on n'ait pas encore révoqué.

En consultant la liste des régions désignées, la liste de protection et de favoritisme politique du ministre des Postes. Je me demande quelle est, en effet, l'analogie entre ces deux listes. J'incline à croire qu'elles sont beaucoup plus étroitement liées que vous et moi le voudrions.

J'ai parlé de la région qui s'étend de Drumheller-Est à la frontière, région qui a certes connu l'expansion la plus lente de toutes les parties de l'Alberta, et dont la population a augmenté lentement par rapport aux autres régions du Canada. Certes, il y aurait lieu de considérer ce secteur comme une «région désignée» où il est nécessaire d'encourager l'industrie à s'établir.

Prenons maintenant un autre article du bill ayant trait aux loyers et options. Le ministre dit qu'il voudrait supprimer ces échappatoires. Les mesures qu'il préconise en l'occurrence à cette fin ne donneront aucune possibilité nouvelle aux Canadiens. Elles ne serviront à rien lorsqu'il s'agira de leur trouver du travail. Tout ce qu'il nous faut faire, c'est étudier la situation dans tout le pays. Les entrepreneurs font leurs offres pour obtenir un travail et, quand ils l'obtiennent, ils sont prêts à louer l'équipement nécessaire pour exécuter le contrat avec l'espoir que, dans bien des cas, il sera possible de décompter ce loyer du prix d'achat de l'équipement s'ils souhaitent un jour l'acquérir.

Mais le ministre dit: «Ah, mais non, c'est une échappatoire, et nous allons la supprimer.» On pourrait, en effet, en abuser dans bien des cas. Mais j'aimerais bien voir la mesure adoptée par la Chambre dont il est impossible d'abuser. Et s'il y en avait une, nous nous sentirions comme dans une camisole de force, et personne ne pourrait plus rien entreprendre. C'est inconcevable. Tandis que certains peuvent considérer cette disposition comme une échappatoire, elle est d'une grande aide aux entrepreneurs de tout le pays, lorsqu'ils font des offres et s'engagent à exécuter des travaux qui sont peut-être un peu plus importants que ne leur permettrait d'accepter l'équipement dont ils disposent.

Il vaut la peine de remarquer que le ministre des Finances cherche à contrôler la location de l'outillage par contrat. En fait, il n'y réussira guère, car les entrepreneurs vont contourner les dispositions. Ils achèteront leur outillage. Ils n'auront qu'à l'acheter l'année même où ils l'ont loué et, ainsi, le ministre n'atteindra pas l'objectif qu'il vise par cette disposition.

Il faut remarquer ce qu'il fait ici au sujet de la location par contrat de la machinerie en général, y compris les machines agricoles.